

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Election des membres du Conseil
Municipal au conseil de contrôle
des dérogations des secteurs
scolaires

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 16 AVR. 2026

Publiée le : 16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 16 AVR. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

D E L I B E R A T I O N N ° 1 2

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE CONTROLE DES DEROGATIONS DES SECTEURS SCOLAIRES

Vu l'article L. 212-7 du Code de l'Éducation,

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 février 2007 déterminant les secteurs scolaires des écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville de Montmorency,

Vu la délibération du 30 juin 2017 affectant certaines voies du secteur du Groupe scolaire Jules Ferry en raison de l'aménagement de l'Esplanade de l'Europe,

Considérant qu'il convient de désigner cinq membres du conseil municipal au Conseil de contrôle des dérogations des secteurs scolaires,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal,

PROCEDE à la désignation, selon la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 membres du Conseil Municipal pour participer au Conseil de contrôle des dérogations des secteurs scolaires pour la durée de leur mandat.

Vu la liste de candidats présentée :

- Émilie ANGELO
- Romain GELLER
- Philippe PRIOLON
- Sonia LIMAN
- Célia AGOSTINI

A obtenu : 35 voix

Sont élus à l'unanimité :

- Émilie ANGELO
- Romain GELLER
- Philippe PRIOLON
- Sonia LIMAN
- Célia AGOSTINI

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

